

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 02 juillet 2019 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Mercredi 10 juillet 2019

ORDRE DU JOUR

1. **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2019.**
2. **AFFAIRES GENERALES : DENOMINATION DU NOM DES SALLES DE SPECTACLE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DU NOUVEAU BATIMENT**
3. **FINANCES / CONSEIL MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES AUX RESTO DU CŒUR, AU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORTS, ET A LA SPA.**
4. **URBANISME / DENOMINATION DU NOM D'UNE VOIRIE**
5. **PERSONNEL / PRISE EN CHARGE FORFAITAIRE DES MUTUELLES SANTE DES AGENTS DE LA COMMUNE**
6. **PERSONNEL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL**
7. **PERSONNEL / CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS ANNUALISES EN LIEU ET PLACE DES CONTRATS VACATAIRES POUR LES INTERVENANTS DU CENTRE SOCIAL.**
8. **PERSONNEL / CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A 100 % D'ADJOINT TECHNIQUE SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES – SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET LIES.**
9. **PERSONNEL / MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES PERMANENTS D'ATSEM ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'AGENTS PERMANENTS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION**
10. **PERSONNEL / MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES CONTRACTUELS ANNUALISES D'ADJOINTS TECHNIQUES DANS LES ECOLES. CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL A MI-TEMPS.**
11. **PERSONNEL / CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL ANNUALISE D'AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES POUR OUVERTURE D'UNE CLASSE**
12. **PERSONNEL / MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION.**
13. **PERSONNEL / MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'EMPLOI CONTRACTUEL DE D'ANIMATEUR COORDINATEUR DE L'ECOLE DE LA PLAINE (PASSAGE DE 50 A 100%)**
14. **PERSONNEL / CREATION D'UN EMPLOI DE POLICIER MUNICIPAL**
15. **PERSONNEL / EMPLOIS SAISONNIERS ANNUELS – CREATION DE POSTES AUX SERVICES TECHNIQUES**
16. **FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBBD APPROBATION DE L'ATTRIBUTION PROVISoire DE LA DOTATIONS DE COMPENSATION**
17. **FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBBD APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°1 COMPETENCE ENFANCE**
18. **FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBBD APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°2 – LYCEE DE LA PLEIADE.**
19. **FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBBD APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°2- COMPETENCE JEUNESSE.**
20. **FINANCES / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SOCIALES**
21. **FINANCES / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES**
22. **FINANCES / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES**
23. **FINANCES / VOTE SUR LES TARIFS DES SPECTACLES DE LA NOUVELLE SALLE.**
24. **_ENFANCE / CONVENTION AVEC LA CCBBD DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DEPENDANTS DE SON TERRITOIRE.**
23. **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
24. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, Maire.

Date de convocation : 02 juillet 2019

PRESENTS : MM, SBAFFE, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. PAVIET-SALOMON, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. CAZALY, MMES MARCHAND, LAMBERT, MM. LAURE, MAZABRARD, PATICHOUD, CHEDIN (arrivée à 20h00).

POUVOIRS :

MME BRISSAUD	A	M. SBAFFE.
M. POMMET	A	M. REYNAUD.
MME GAROFALO	A	M. PAVIET-SALOMON.
M. DURAND	A	MME ROUX.
MME DUGOURD	A	MME BRENIER.
M. GRIS	A	MME FERNANDEZ.
M. ARIAS	A	M. LAURE.
M. CHEDIN	A	MME MARCHAND (jusqu'à 20h00).
M. ROCHER	A	M. MAZABRARD
MME BALLANDRAS	A	M. PATICHOUD.

EXCUSÉS : MME BAZ, M.BELMELIANI, MMES PARDAL, NIZOT.

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

.....

- **1 – CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2019.**

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes Commissions et Syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 14 juin 2019 sont proposés au vote du conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 24 Pour : 24

- **2 – AFFAIRES GENERALES : DENOMINATION DU NOM DES SALLES DE SPECTACLE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DU NOUVEAU BATIMENT.**

Au terme d'une large consultation sur le site internet, dans laquelle la population était appelée à faire des propositions concernant la dénomination de la salle de spectacle, mais aussi du nouveau restaurant scolaire, il convient désormais de proposer au conseil sur la base des éléments recueillis de valider une proposition de dénomination pour chacune de ces entités.

La salle de spectacle se nommera
LE TRIOLET

Le restaurant scolaire se nommera
TROMPETTE ET COQUILLETES

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 24 Pour : 24

**3- FINANCES / CONSEIL MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLES AUX RESTO DU CŒUR, AU COMITE
DEPARTEMENTAL HANDISPORTS, ET A LA SPA.**

Le Conseil municipal enfance jeunesse de la commune (CMEJ) a organisé deux manifestations.

Le marché de Noël du 22 décembre 2018 pour lequel ont été récoltés 312,50 € issus des encaissements des droits de place des exposants mais aussi de la facturation des animations sur place (toboggan géant, photographe, tour en calèche).

Le 30 janvier 2019, le CMEJ a voté à l'unanimité le souhait de verser cette recette à part égale à deux associations :

- L'association des Restos du Cœur de Tignieu pour un montant de 156,25 €
- Le Comité Départemental Handisport de l'Isère pour un montant de 156,25 €

Le CMEJ a également organisé le 13 avril 2019 les Olympiades et a récolté le montant des inscriptions des jeunes participants pour un montant de 74 €.

Le 15 mai dernier, le CMEJ a choisi par 8 voix pour contre 4 d'attribuer cette recette à une association/ Ils ont choisi à l'unanimité que cette association serait la Société Protectrice des Animaux.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 24 Pour : 24

4 – URBANISME / DENOMINATION DU NOM D'UNE VOIRIE.

La voie qui relie le chemin de Glayan à la salle de spectacle est susceptible de desservir quelques maisons puisque les terrains jouxtant cette voie sont constructibles.

Il convient donc de prévoir le nom d'une voirie qui permettra l'adressage précis des constructions.
La commission Voirie propose le nom de :

Via Musica

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 24 Pour : 24

5- PERSONNEL / PRISE EN CHARGE FORFAITAIRE DES MUTUELLES SANTE DES AGENTS DE LA COMMUNE.

La commune dans le cadre de ses actions sociales en direction de ses salariés propose la prise en charge forfaitaire des complémentaires santé pour ses agents. Le montant de prise en charge proposé sont les suivants :

Catégorie	Célibataires	Familles
C	15	22
B	12,5	18
A	10	16

Ces montants sont dégressifs selon la catégorie des agents. Le but de cette mesure est de donner un coup de pouce aux salaires les moins élevés.

Sont concernés :

- les agents titulaires et stagiaires
- les agents contractuels disposant de contrat minimum d'une année (annualisés ou non).

Les conditions d'attribution :

- Être le titulaire du contrat de la complémentaire santé
- le contrat proposé doit être labellisé parmi la liste des contrats répertoriés par la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

Le démarrage du dispositif de prise en charge aura lieu le 1^{er} septembre 2019.

Le comité technique a validé à l'unanimité cette proposition le 1^{er} juillet dernier.

Monsieur MAZABRARD ne trouve pas cela cohérent d'inclure un parent seul avec un enfant dans la catégorie « famille ». Il se demande s'il y a un avantage en nature dans ce cas au moment de leur déclaration.

Monsieur REYNAUD répond qu'il n'y a pas de prorata au nombre d'enfants. Il pense que la mutuelle est calculée par rapport au montant du salaire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **6- PERSONNEL / SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL.**

Par suite de la mutation d'un agent titulaire vers une autre commune, un des deux postes d'attaché principal de la commune se trouve inoccupé.

Il est donc proposé de supprimer ce poste et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Le comité technique de la commune a validé cette proposition à l'unanimité le 1er juillet dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **7- PERSONNEL / CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS ANNUALISES EN LIEU ET PLACE DES CONTRATS VACATAIRES POUR LES INTERVENANTS DU CENTRE SOCIAL.**

Le service enfance jeunesse employait jusqu'à la fin de cette année scolaire une vingtaine d'agents sur des postes de vacataires, dont le statut était d'une grande précarité. Il a été décidé de la suppression de ce statut.

Le service RH de la commune a réalisé un travail important avec le service enfance de la commune pour proposer, dans le cadre d'une annualisation du temps de travail, à tous ces agents des contrats d'une année (entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020).

Ces contrats transformés sont au nombre de 22 (dont 9 à plein temps). Il conviendrait, au cas où l'année scolaire voit un développement des demandes d'accueil collectif de mineur ou de places en périscolaire, de procéder à la création de 2 contrats supplémentaires (à utiliser le cas échéant).

La liste des durées des contrats est en pièce jointe à la présente délibération.

Le comité technique de la commune a validé cette proposition à l'unanimité le 1er juillet dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **8- PERSONNEL / CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A 100 % D'ADJOINT TECHNIQUE ET D'AGENT TECHNIQUE SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES – SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET LIES.**

Au sein des écoles, la commune emploie un grand nombre d'agents contractuels. Dans le cadre de la politique de résorption de l'emploi précaire dans notre collectivité souhaitée par les élus de l'exécutif municipal il est proposé de créer deux postes d'emploi permanent.

- Un premier poste d'adjoint technique qui va permettre la mise au stage d'un agent en contrat depuis plus de 5 ans dans le cadre de ses missions actuelles de d'adjoint technique des écoles.

- La transformation d'un poste pour l'instant inoccupé en poste d'adjoint technique spécialisé des écoles maternelles de façon à embaucher un agent titulaire ou stagiaire titulaire du concours d'ATSEM.

Ces deux postes seront créés à partir du 1er septembre 2019.

Le comité technique de la commune a validé cette proposition à l'unanimité le 1er juillet dernier.

Les deux emplois contractuels correspondants à ces deux postes seront naturellement supprimés du tableau des effectifs.

Monsieur REYNAUD souligne que c'est un choix de la collectivité d'avoir une ATSEM par classe. On privilégie le fait d'avoir des enfants accueillis dans de bonnes conditions même si cela a un coût.

Monsieur IMBERDISSE demande ce qu'il advient de l'ATSEM s'il y a une fermeture de classe ?

Monsieur le Maire précise que nous n'avons pas que des ATSEM titulaires.

Monsieur REYNAUD ajoute que cela permet une souplesse également car on est titulaire de son grade mais pas de son poste.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

9- PERSONNEL / MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES PERMANENTS D'ATSEM ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'AGENTS PERMANENTS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION.

Trois agents permanents de la commune doivent voir leur temps de travail modifié.

- Du fait de la mise en place de la nouvelle annualisation du temps de travail, le temps de travail d'un agent spécialisé des écoles maternelles doit passer de 34.59 à 35h et une autre ATSEM de la commune de 25.13h à 26.69h.

- Du fait du retour de la compétence Enfance jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2019 (temps de cantine à organiser les vacances scolaires et chaque mercredi), un agent titulaire d'entretien et de restauration de la commune a vu son temps de travail augmenter. Ces changements ont été absorbés en heures complémentaires sont temps de travail étant de 27.75h. Il convient de modifier ce temps de travail et de valider un plein temps.

- Enfin un agent d'entretien du fait de l'annualisation verra son temps de travail passer de 29.25 à 31.2 heures.

Ces changements interviendront à compter du 1^{er} septembre 2019

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

10 – PERSONNEL / MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES CONTRACTUELS ANNUALISES D'ADJOINTS TECHNIQUES DANS LES ECOLES. CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL A MI-TEMPS.

Deux agents employés en contrats (adjoint technique - accroissement temporaire d'activité) de la commune sont employés dans les écoles maternelles comme faisant fonction d'ATSEM. La nouvelle annualisation implique des changements d'emploi du temps et donc de contrats.

- Un des agents passe de 26.05h à 26.79 h
- L'autre agent passe de 30.45h à 35 h

Par ailleurs, il convient de créer un poste à mi-temps pour couvrir la partie restante du temps de travail d'un agent à 50%. Ce temps de travail était jusqu'à présent couvert par des vacances.

Ces modifications auront lieu au 1er septembre prochain.

Le comité technique de la commune a validé cette proposition à l'unanimité le 1er juillet dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

11 – PERSONNEL / CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL ANNUALISE D'AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES POUR OUVERTURE D'UNE CLASSE.

Les services de l'éducation nationale annoncent une ouverture de classe à l'école maternelle DUFY pour la prochaine année scolaire.

La commune a décidé au début de ce mandat de doter chaque classe maternelle d'un agent titulaire ou faisant fonction d'agent spécialisé des écoles maternelles.

En conséquence il est proposé de créer un poste d'agent contractuel (Augmentation temporaire d'activité) à 100% à partir du 1er septembre 2019.

Le comité technique de la commune a validé cette proposition à l'unanimité le 1er juillet dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

12 – PERSONNEL / MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION.

Du fait de :

- la nouvelle annualisation du temps de travail,
 - la prise en compte dans les contrats de nombreuses heures complémentaires pour les agents concernés,
 - la reprise de la compétence enfance jeunesse qui a nécessité la mise en place les mercredis et vacances scolaires d'une restauration le midi,
 - du fait du fonctionnement prévisionnel du nouveau restaurant scolaire,
- il convient d'augmenter les temps de travail d'un bon nombre de contrats des agents d'entretien et de restauration scolaire.

L'ensemble des contrats qui sont signés pour des accroissements temporaires d'activité est décrit dans le tableau ci-joint.

Les augmentations auront lieu à partir du 1er septembre prochain.

Le comité technique de la commune a validé cette proposition à l'unanimité le 1er juillet dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

13 – PERSONNEL / MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'EMPLOI CONTRACTUEL DE D'ANIMATEUR COORDINATEUR DE L'ÉCOLE DE LA PLAINE (PASSAGE DE 50 À 100%).

Le conseil municipal du 12 avril dernier a validé la création d'un poste d'agent contractuel en animation de catégorie B à 50 %.

A la suite d'un contrôle DDCCS daté de début juin, il apparaît obligatoire, au vu du nombre d'enfants à encadrer de créer ce poste à 100% pour encadrer le périscolaire de l'école de la Plaine mais aussi les accueils de loisirs des vacances scolaires, en complément du poste de chef de service existant.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

14 – PERSONNEL / CRÉATION D'UN EMPLOI DE POLICIER MUNICIPAL

L'équipe de la police municipale de la commune est composée de 4 agents. Deux sont policiers municipaux, deux sont agents de sécurité et de voirie publique.

Au regard des missions qui sont confiées à cette équipe, il convient de proposer au conseil municipal de créer un troisième poste de policier municipal qui pourra être pourvu éventuellement en interne, un agent pouvant prétendre à une promotion interne.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

15 – PERSONNEL / EMPLOIS SAISONNIERS ANNUELS – CRÉATION DE POSTES AUX SERVICES TECHNIQUES.

La commune crée pour cet été 11 postes d'emplois saisonniers pour l'été 2019.

Ces postes sont destinés à des jeunes Tignolands de 16 à 18 ans pour une durée de 15 jours et sont tous dévolus à compléter l'équipe de Centre Technique Municipal.

Une commission municipale s'est réunie et a désigné 11 candidats retenus parmi la quarantaine de CV reçus.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

Monsieur REYNAUD rappelle qu'il a été demandé au DGS avec la DRH, avec les délégués du personnel, de remettre à plat la gestion du personnel. Il remercie officiellement le DGS, la DRH, le Directeur de Cabinet pour le travail de fond effectué.

Monsieur le Maire rajoute que l'ampleur du chantier était importante. En côtoyant quasiment tous les jours le DGS, la DRH, l'assistante DRH, il confirme qu'il y a un travail énorme en direction du personnel (suivi, perspective de carrières, etc...). Le travail n'est pas fini mais continuera à être fait en partenariat avec les représentants du personnel.

Monsieur REYNAUD conclut que dans une mairie les élus ne s'occupent pas de la gestion du personnel.

Monsieur MAZABRARD revient sur sa demande des rapports du CHSCT.

Monsieur REYNAUD explique que le compte-rendu du CHSCT ne peut être publié juridiquement que lorsqu'il est validé par le CT suivant. De plus il est à destination des salariés et non des élus.

16 – FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBD APPROBATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA DOTATIONS DE COMPENSATION.

Le conseil communautaire de la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné s'est réuni le 26 février dernier pour valider dans le cadre d'une délibération (en pièce jointe les montants des dotations de compensation provisoire pour l'année 2019.

Pour la commune de Tignieu Jamezyieu, ces montants en positifs et négatifs correspondent à :

- En positif 1 874 044,72 €
- En négatif - 127 544,20 € (correspondant à la prise en charge de notre participation au SDIS)

Ces deux montants ont été validés dans le cadre de notre préparation budgétaire 2019 et figurent au budget de la commune.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

17 – FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBD APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°1 COMPÉTENCE ENFANCE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par courrier en date du 2 mai 2019, Monsieur le Président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 15 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et compte tenu du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU) de la Communauté de communes, celle-ci verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Le montant des charges transférées au titre :

- du transfert des EAJE des communes des Avenières Veyrins-Thuellin, Creys-Mépieu, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu à la communauté de communes,
- du transfert des RAM des Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu à la communauté de communes
- du transfert des ALSH des communes de Corbelin, Creys-Mépieu, du SIVU de Montalieu-Vercieu et de Vézeronce-Curtin à la communauté de communes,
- de la restitution de l'ALSH Enfance à la commune de Tignieu-Jamezyieu,
- de la restitution de l'espace d'exposition à la commune de Brangues,

- et de la restitution du produit de la taxe de séjour aux communes qui avaient instauré cette taxe à l'échelle communale avant la communauté de communes et qui ne se sont pas opposées à l'instauration de la taxe communautaire.

Figure **dans le rapport n° 1 de la CLECT du 15 avril 2019** joint en annexe à la présente délibération.

Ces sommes viendront en diminution et ou en augmentation de l'attribution de compensation, soit versée chaque année par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné aux communes, soit perçue chaque année par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

**18 – FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBD
APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°2 – LYCÉE DE LA PLÉIADE.**

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 15 avril dernier ont approuvé le rapport joint (rapport n° 2) à la présente délibération qui porte notamment sur la prise en charge de la contribution des communes membres du syndicat du lycée la Pléiade,

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 30 avril dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

**19 – FINANCES / COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA CCBD
APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT N°2- COMPÉTENCE JEUNESSE.**

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 15 avril dernier ont approuvé le rapport joint à la présente délibération qui porte notamment sur la restitution aux communes, des crédits dédiés à la compétence jeunesse avec les montants revenant aux communes comme indiqué en pièce jointe.

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 30 avril dernier.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

20 – FINANCES / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SOCIALES.

Madame CHINCHOLE, Adjointe en charge des Affaires Sociales présente au Conseil les propositions d'attributions des subventions 2019 aux différents organismes à caractère social. Une augmentation de 2 % a été appliquée aux montants 2018. Le montant total proposé pour l'année 2019 est de 15 130€.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2018), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur MAZABRARD souhaite connaître le montant des subventions attribuées au Resto du Cœur car il est notifié seulement « bon de commande ».

Monsieur le Maire informe qu'en 2018, il y a eu un montant de 266€ pour des flyers.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

21 – FINANCES / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES.

Monsieur PAVIET SALOMON, Adjoint Délégué aux Associations présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2019 aux différents organismes à caractère sportif.

Une augmentation de 2 % a été appliquée aux montants 2018 (sauf pour le club de football) et le montant total pour 2019 est de 9796.66 €.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2017), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

22 – FINANCES / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES.

Monsieur REYNAUD, Adjoint en charge des Affaires Culturelles présente au Conseil les propositions d'attributions des subventions 2019 aux différents organismes à caractère culturel.

Une augmentation de 2 % a été appliquée aux montants 2018. Le montant total proposé pour l'année 2019 est de 3895 €.

Il est rappelé que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2018), que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

23 – FINANCES / VOTE SUR LES TARIFS DES SPECTACLES DE LA NOUVELLE SALLE.

Monsieur REYNAUD, Adjoint en charge des Affaires Culturelles présente les propositions de tarifs pour les spectacles qui se dérouleront dans la salle de spectacle du nouveau bâtiment.

Ces derniers tiennent compte des charges d'achat des spectacles (coûts des contrats, catering, logements des artistes, location de matériels, présence d'intermittents du spectacle...) mais aussi de la jauge prévisionnelle (ou 223 ou 450 personnes).

Les Tarifs sont proposés à taux plein mais aussi avec des tarifs réduits correspondant à 75% du tarif plein, en direction :

- des personnes au RSA, des chômeurs
- des moins de 18 ans, des étudiants
- des personnes âgées de plus de 70 ans
- des personnes à mobilité réduite titulaire d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur à 80%

	PLEIN	REDUIT
TARIF A	20	15
TARIF B	16	12
TARIF C	12	9
TARIF D	8	6

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

24 – ENFANCE / CONVENTION AVEC LA CCBD DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DEPENDANTS DE SON TERRITOIRE.

La compétence enfance est revenue dans le giron communal au 1er janvier 2019.

Une délibération du présent conseil municipal a prévu le montant de la dotation de compensation relatif à la reprise de cette compétence (145 789.67 €).

La CCBD souhaite (conseil communautaire de du 18 juin 2019) prendre en charge une partie des dépenses des ressortissants de son territoire et les rembourser à la commune de Tignieu-Jameyzieu à condition que les ressortissants non tignolands paient le même tarif que les tignolands.

Le montant de la compensation par heure est de 2.04 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

- Commission qui a eu lieu le 20 juin 2019 : avec le bilan des effectifs (131 élèves à Cassatt- 244 à Laurencin – 12 en ULISS 214 à Dufy – 136 à Renoir – 219 à Matisse)
- Création de classe à Dufy
- Crédits scolaire reconduits +1%
- Demande pour les BCD pour avoir un service civique

- 2 cycles piscines (CP CE1 CE2 à Laurencin, Matisse, Renoir)
- 82 élèves partis en classe de neige en janvier 2019 à Corrençon – Transport pris en charge par le Conseil Régional à partir de 2020 (annonce faite par M. REYNAUD).
- Classe transplantée de Laurencin → Buis les BARONNIES
- Travaux de l'ancienne cantine déjà commencés
- Finalisation d'installation des TBI (Tableaux Blancs Interactifs)
- 5 tableaux et vidéos projecteurs à la maternelle de Cassatt
- Conseil d'administration du collège : projet de restructuration du collège qui commencera en 2020 ; pour un coût estimé à 2 millions d'euros.
- Effectifs collège en septembre 2018 : 501 élèves – en septembre 2019 518 élèves
- Le principal adjoint s'en va à Miribel ; pas de nouvelle nomination pour le moment.

ASSOCIATIONS (André PAVIET-SALOMON).

- Remerciements à Monsieur Jérôme CHEDIN et Madame Nora OUTALEB pour le travail fait sur calendrier des fêtes
- Forum des associations le 07 septembre 2019.

11- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

FIN DES DEBATS : 21 heures 07.